



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2015 à 20h30

Présents : GANDOIS Jean-Pierre, COUDERC Carole, GARNIER Gérard, BONARDI Jean-Noël, GUIEU Jean-Daniel, EVIN Danièle, RAIMBAULT Lionel, BIBAUT Chantal, CERBELAUD Dominique, CEZANNE Marc, DUSSERRE Henri, MARGAILLАН Nadine, MONCOMBLE Amélie, SIGNORET David.

Absent : SIGNORET Bernard,

Secrétaire de séance : EVIN Danièle

ORDRE DU JOUR :

- I. Vote des comptes administratifs 2014
- II. Affectation des résultats
- III. Versement de l'excédent camping au budget principal
- IV. Versement de l'excédent du service Eau au budget principal
- V. Vote des 3 taxes
- VI. Subventions aux associations
- VII. Votes des budgets primitifs 2015
- VIII. Convention ERDF
- IX. Vente tractopelle et épaveuse
- X. Vente ranch de Boscodon
- XI. Acquisition de matériels pour les services techniques (plan de financement)
- XII. Reprise des réseaux d'eau et traitement source du Lauzerot (plan de financement)
- XIII. Marché de maîtrise d'œuvre Projet Maison Serres-Crèche-Bâtiments communaux et salle multi activités (plan de financement)
- XIV. Maîtrise d'œuvre travaux de rénovation église St Laurent (plan de financement)
- XV. Convention CDG05 Mission d'accessibilité
- XVI. Soumission des ravalements de façades et toitures soumis à autorisation
- XVII. Déplacement de la microcrèche,
- XVIII. Convention portage de repas à domicile à St Sauveur
- XIX. Modification de la délibération donnant délégation de mission au Maire
- XX. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h35

Monsieur le Maire félicite Carole Chauvet pour son élection le 29 mars comme conseillère départementale au côté de Marc VIOSSAT, tous deux représentants le canton d'Embrun.

Puis il annonce une modification de l'ordre du jour avec le retrait de la délibération sur la vente du ranch de Boscodon et la délibération modifiant les délégations de mission au Maire ; Aucune objection de la part des Conseillers.

Il soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. Comptes administratifs – Comptes de gestion 2014

I.1 Budget principal

Délibération 09/2015

M. le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014 :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	127 367,64 €	0,00 €	0,00 €	128 636,55 €	127 367,64 €	128 636,55 €
Opérations de l'exercice	713 612,12 €	462 984,82 €	1 041 930,16 €	1 218 941,51 €	1 755 542,28 €	1 681 926,33 €
TOTAUX	840 979,76 €	462 984,82 €	1 041 930,16 €	1 347 578,06 €	1 882 909,92 €	1 810 562,88 €
Intégration Atelier Relais		2 963,87 €				2 963,87 €
Résultats de clôture	-375 031,07 €	0,00 €	0,00 €	305 647,90 €	-69 383,17 €	0,00 €
Restes à réaliser	37 660,00 €	194 054,00 €	0,00 €	0,00 €	37 660,00 €	194 054,00 €
TOTAUX CUMULES	878 639,76 €	660 002,69 €	1 041 930,16 €	1 347 578,06 €	1 989 953,09 €	2 007 580,75 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	218 637,07 €	0,00 €	0,00 €	305 647,90 €	0,00 €	87 010,83 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour le vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 de la commune.

I.2 Budget Camping

Délibération 10/2015

M. le Maire présente le compte administratif 2014 du camping municipal :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	29 616,37 €	0,00 €	107 559,90 €	0,00 €	137 176,27 €
Opérations de l'exercice	100 132,13 €	50 812,93 €	258 965,09 €	287 472,07 €	359 097,22 €	338 285,00 €
TOTAUX	100 132,13 €	80 429,30 €	258 965,09 €	395 031,97 €	359 097,22 €	475 461,27 €
Résultats de clôture	-19 702,83 €	0,00 €	0,00 €	136 066,88 €	0,00 €	116 364,05 €
Restes à réaliser	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	109 132,13 €	80 429,30 €	258 965,09 €	395 031,97 €	368 097,22 €	475 461,27 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	28 702,83 €	0,00 €	0,00 €	136 066,88 €	0,00 €	107 364,05 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour le vote. Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 du camping municipal.

I.3 Budget du Service de l'eau

Délibération 11/2015

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 du Budget de l'eau :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	178 839,52 €	0,00 €	139 879,53 €	0,00 €	318 719,05 €
Opérations de l'exercice	35 869,41 €	39 666,35 €	157 206,86 €	134 997,07 €	193 076,27 €	174 663,42 €
TOTAUX	35 869,41 €	218 505,87 €	157 206,86 €	274 876,60 €	193 076,27 €	493 382,47 €
Résultats de clôture	0,00 €	182 636,46 €	0,00 €	117 669,74 €	0,00 €	300 306,20 €
Restes à réaliser	3 000,00 €	14 100,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	14 100,00 €
TOTAUX CUMULES	38 869,41 €	232 605,87 €	157 206,86 €	274 876,60 €	196 076,27 €	507 482,47 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	193 736,46 €	0,00 €	117 669,74 €	0,00 €	311 406,20 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour le vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 du budget Eau.

II. Affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante :

II.1 Commune

Délibération 12/2015

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	305 647,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		218 637,07 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		87 010,83 €
Total affecté au c/ 1068 :		218 637,07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 du budget principal ci-dessus.

II.2 Budget Camping

Délibération 13/2015

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	136 066,88 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		28 702,83 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		107 364,05 €
Total affecté au c/ 1068 :		28 702,83 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 du budget camping municipal ci-dessus.

II.3 Budget du Service Eau

Délibération 14/2015

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	117 669,74 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		117 669,74 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 du budget du service Eau ci-dessus.

III. Reversements de l'excédent de fonctionnement du camping municipal au budget principal

Délibération 15/2015: Au vu du compte administratif 2014 du budget annexe du camping, considérant qu'il n'y a pas de déficit d'investissement et que la section de fonctionnement reste excédentaire, M. le Maire propose de virer la somme de 99 000 € du budget camping vers le budget principal pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

IV. Reversements de l'excédent de fonctionnement du service Eau au budget principal

Délibération 16/2015: Au vu du compte administratif 2014 du budget annexe du service de l'eau, considérant qu'il n'y a pas de déficit d'investissement et que la section de fonctionnement reste excédentaire, M. le Maire propose de virer la somme de 40 000 € du budget camping vers le budget principal pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

V. Vote des 3 taxes

Délibération 17/2015

Malgré une bonne situation financière de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti pour l'exercice 2015 du fait des baisses des dotations de l'état, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), processus entamé déjà l'an dernier et qui va entraîner, combiné aux nouvelles charges comme les rythmes scolaires, une baisse importante des revenus de la commune.

Les taux proposés des 3 taxes directes locales pour l'année 2015 sont :

Taxe d'habitation : 5.99% (5.84% en 2014) Taxe foncier bâti : 11.26 % (10.98% en 2014) Taxe foncier non bâti : 85.63% (83.49% en 2014). Appliqués à des bases ayant augmentées, les recettes sont estimées à 294000 € (282104 € en 2014).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VI. Vote des budgets primitifs 2015

BUDGET PRIMITIFS 2015	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Budget principal 2015	1 238 878.83	1 238 878.83	956 840.07	956 840.07	2 195 718.90	2 195 718.90

Vote

POUR : 14 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0

Budget Camping 2015	376 224.05	376 224.05	159 919.88	159 919.88	536 143.93	536 143.93
---------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Vote

POUR : 14 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0

Budget Service Eau 2015	252 705.74	252 705.74	420 366.46	420 366.46	673 072.20	673 072.20
-------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Vote

POUR : 14 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0

VII. Subventions aux associations 2015

Délibération n°18/2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions reçues des associations pour l'exercice 2015 et propose d'octroyer pour un montant total de 8 350 €:

- ✓ FNACA 500 €
- ✓ Coopérative scolaire (25 €/élèves 104 élèves)..... 2600 €
- ✓ Prévention routière 50 €

✓ Association d'animation Village.....	2000 €
✓ Amicale Philatélique et Cartophile	500 €
✓ ASPEC.....	500 €
✓ Club des aînés	500 €
✓ AMMAC.....	50 €
✓ Chœur du Roc	100 €
✓ Ass Vieilles Joyeuses	500 €
✓ Ass Parents Elèves.....	500 €
✓ Association des Amis de Boscodon.....	500 €
✓ Ensemble vocal vivace	50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VIII. Convention de servitude ERDF

Délibération 19/2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de servitude ERDF est nécessaire pour l'enfouissement de 72 m de canalisations souterraines sur des terrains sis à Pralançon cadastrés C 2859 et 372en remplacement d'une ligne aérienne survolant la parcelle C3270.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention ERDF.

IX. Vente du tractopelle case poclain et de l'épareuse

Délibération 19/2015

Il est question de vendre l'ancien tractopelle Case Poclain et son épareuse (acquisition des années 90), matériels inutilisés depuis quelques années.

M. Olivier DUFOURG s'est porté acquéreur des machines pour 6000 € qu'il se propose de récupérer à l'atelier communal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du matériel pour la somme de 6000 € à M. DUFOURG.

X. Acquisition de matériels techniques – Plan de financement

Délibération 21/2015

Le service technique a besoin de remplacer la saleuse acquise il y a 18 ans et installée sur le camion de déneigement renault-midlum. Il serait utile également d'équiper sur le tractopelle new holland une balayeuse de façon à dégager les gravillons répandus sur la route après le sablage d'hiver et de manière plus générale d'entretenir l'ensemble de la voirie communale.

Une subvention pourrait être octroyée par le conseil régional Paca dans le cadre du FSL et à hauteur de 48% pour un montant de dépense estimé à 30 992 €.

Il est demandé de voir si l'ancienne saleuse acquise en 1998 peut intéresser un acquéreur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

XI. Modification de la délibération 54/2013, reprise du réseau d'eau au Pont du Boscodon et traitement de la source du Lauzerot

Délibération 22/2015

La commune souhaite modifier le projet de 2013 de reprise du réseau d'eau.

Les travaux sur les conduites de Champ Boulanger et du Liou pourraient être reportés ultérieurement car la reprise de la canalisation aérienne du Pont de Boscodon alimentant Montmirail et le traitement de la source du Lauzerot semblent plus urgents.

Le traitement de l'eau de la source du Lauzerot par UV semble plus satisfaisant que le traitement chloré. Il suffit d'installer un système dans le réservoir existant et d'amener l'électricité.

Le coût du projet s'élève à 209 477 €. L'agence de l'eau subventionnerait ce projet à 30% et le conseil général à 40%. Il resterait 30% d'autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

XII. Marché de maîtrise d'œuvre du projet de la maison Serres-crèche, salle multi-activités et bâtiments communaux – Phase Etudes

Délibération 23/2015

Le projet d'un Pôle communal est à l'étude et comporte : la réhabilitation de la maison Serres, la création d'une micro crèche et d'une salle multi-activités et la réhabilitation de l'actuelle salle des fêtes. Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 1 500 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre se découpe en 2 phases : une tranche ferme pour la mission de base et une tranche conditionnelle pour le suivi des travaux.

Il convient de demander une aide financière auprès du conseil régional pour la maîtrise d'œuvre de la tranche ferme qui représente environ 3% du montant des travaux soit 45 000 €. Le conseil régional peut aider à hauteur de 70%.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

XIII. Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre du projet de la maison Serres-crèche, salle multi-activités et bâtiments communaux – Phase Etudes

Délibération 24/2015

La commission d'appel offres du 25/02/15 chargée d'étudier les 16 dossiers de candidats au projet de maîtrise d'œuvre de la maison Serres et du pole communal a retenu l'offre de l'atelier d'architecture Zerillo qui propose une maîtrise d'œuvre à 163 500 € pour l'ensemble des travaux : 38 850 € HT de tranche ferme et 124 650 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'attribuer la mission à l'atelier d'architecture Zerillo et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

XIV. Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre des travaux à l'église Saint Laurent – Plan de financement

Délibération 25/2015

La maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église St Laurent est estimée à 30 300 € (10% du montant des travaux). Une aide financière peut être demandée à la Drac pour un taux de 45% et au conseil régional pour 20%.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

XV. Convention de mission d'accessibilité des locaux de travail et/ou établissements recevant du public (ERP)

Délibération 26/2015

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose d'assister la commune pour la mise en conformité des locaux de travail et ERP par convention. La mission d'une durée d'un an sera facturée à la commune pour un coût horaire de 60 € (devis du centre de gestion à venir).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire appel au centre de gestion pour la mise en conformité des locaux et autorise le maire à signer les devis émis avant toute prestation.

XVI. Soumission à autorisation des ravalements de façades et toitures

Délibération 27/2015

Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 modifie le code d'urbanisme en ce sens qu'il dispense d'autorisation les travaux de ravalement de façades et de toitures. Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention de soumettre ces travaux à déclaration préalable sur le territoire de Crots.

XVII. Crédit d'une micro crèche

Délibération 28/2015

La maison forestière étant libre de locataire, il a été proposé de déplacer la micro crèche installée dans l'appartement loué à Mme Soveaux dans cette maison communale, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de mettre la maison forestière à disposition de l'association « Les Petits Petons » et autorise le maire à signer les actes concernant ce dossier.

XVIII. Convention de portage à domicile pour les habitants de St Sauveur

Délibération 29/2015

La commune de St Sauveur demande à bénéficier de notre service de portage de repas à domicile pour ses administrés. M. le Maire présente une convention entre Crots et St Sauveur fixant les modalités de mise en œuvre de ce service pour les personnes âgées et handicapées (tarif pour une personne sur l'année = 1040 € HT).

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention et les pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé

QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture de l'épicerie : Madame Gillet souhaite vendre son fonds de commerce mais à un tarif supérieur à l'estimation de la chambre de commerce et d'industrie. La commune ne peut pas investir des fonds pour la poursuite d'une activité privée. Un salarié de la supérette de Savines est en négociation pour une reprise éventuelle.

- Aménagement rue de la Grande Charrière : Avec le projet de réhabilitation de la maison Serres et la création d'un pôle communal aux alentours de la mairie, les locaux de l'agence postale et de la bibliothèque devraient être libérés. Il serait intéressant d'offrir de bonnes conditions financières pour l'installation de commerces ou d'artisans.

Le public suggère : création d'une association qui gérerait par exemple un « bar-épicerie » comme à Châteauroux. David Signoret dit qu'à Châteauroux les commerçants se mobilisent et que ça ne peut être la municipalité qui dynamise.

Le public : La municipalité peut installer un commerçant dynamique dans ses locaux avec des conditions intéressantes.

Pour collecter des avis : une boîte à idées sur ce thème peut être mise à la mairie.

La séance est levée à 22h20.

Crots, le 10 avril 2015

Le Maire,
Jean-Pierre GANDOIS.

